

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CF2326

présenté par
M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	1 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une baisse du budget alloué aux OPMR de 0,37 millions d'euros alors qu'elles sont essentielles dans la lutte contre la vie chère dans les Outre-mer.

Le coût de la vie dans ces territoires reste particulièrement élevé : entre +19 % et +38 % par rapport à l'Hexagone, et jusqu'à +40 % sur les produits alimentaires, avec des écarts pouvant dépasser +100 % pour certains produits. Ces surcoûts s'ajoutent à une situation d'inégalités socio-économiques marquées, où la pauvreté est beaucoup plus fréquente et les niveaux de vie nettement inférieurs à la moyenne nationale.

Les causes sont connues : dépendance à l'importation, éloignement géographique, marges en cascade et marchés oligopolistiques. Malgré leur rôle essentiel pour analyser les prix, renforcer la transparence et orienter les politiques publiques, les OPMR disposent de moyens extrêmement réduits (parfois moins de 50 000 € par territoire), comme l'ont souligné plusieurs présidents d'observatoires lors d'auditions officielles. Renforcer leur financement est donc indispensable pour améliorer la connaissance des prix, soutenir des mesures efficaces contre la vie chère et répondre à l'urgence sociale que vivent les citoyens ultramarins. Cet amendement propose d'augmenter d'1 million d'euros le budget des Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR).

L'action 05 du programme 138 est abondée d'un million d'euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 2 du programme 123. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage.